



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 avril 2010

Délibération n°2010-02

Décision budgétaire modificative N° 2010-01

Vu le décret 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif aux règles de présentation, d'adoption et d'exécution des budgets des EPA nationaux

Vu la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et ses textes réglementaires d'application

La présente décision budgétaire modificative n° 2010-01 a pour objet l'inscription de crédits nouveaux :

- **Par diminution du fonds de roulement**
- **Sur recettes nouvelles**

Par diminution du fonds de roulement

Cela concerne un financement complémentaire des EPT et RTR pour un montant de 304 500 € afin d'autoriser la mise en œuvre des projets retenus à l'issue du 2^e appel d'offres : les équipes projets ayant considéré que la contribution de l'UEB et de ses établissements, inscrite au COM et CPER, consistait en crédits délégués par l'UEB et non principalement en ressources humaines et compléments de financements apportés par les établissements dans la mise en œuvre des projets. Récapitulatif des opérations et des financements

1. Financements sur 3 années (2008-2009-2010) en k€

	UEB		Région CPER	FEDER	Moyens disponibles Total
	+ Etablissements	MESR (3 post-docs)			
RTR	300		300	300	900
EPT	240	122.5	225	225	812.5
Chaires	360		720	720	1800
Totaux	900	122.5	1245	1245	3512.5

2. Modalités de contribution de l'UEB et de ses établissements

a) déjà acquis

- **Financement MSHB 2008 : 100 000 € sur fonds propres UEB**
- **Mobilisation des crédits MESR (3 post docs) sur les EPT : 122 500 €**

b) apport des établissements en sus des crédits attribués par convention

- Contribution des établissements aux 3 chaires internationales (3 ans x 3 chaires x 40 000 = 360 000 €)
- Apport des établissements aux EPT et RTR = part des dépenses justifiées en sus des montants attribués par l'UEB

c) ressources humaines et frais de gestion apportés par l'UEB sur 3 ans (direction-gestion-secrétariat + quote part frais de structure)

3. Fongibilité

Le contrat d'objectif et de moyens UEB-Région autorise la fongibilité des crédits entre EPT-RTR et Chaires dans la limite de 25% de chaque montant.

4. Projets déjà labellisés et financés pour le budget UEB 2008 - 2009 - 2010 en k€

Prévisions de dépenses de fonctionnement du centre financier 611 - EPT	
Nature de la dépense	Montant prévisionnel
EPT BAFF bio santé UB0	30
EPT REVIE LSHS UB0	30
OPTIMISE Stic/bio santé UR1	30
PucesCom Stic ENS	30
Dysphasie IRM bio santé UR2	30
BREZPROD bio santé UBS	30
IGYCC Stic Supélec	30
MoCom bio santé UR2	30
MORESCA Mer UB0	30
M3COTAM Matériaux UBS	30
FroMbio Mer UB0	30
PHYSFOOD AEDD/ Matériaux UR1	30
FIBRONLINE Matériaux UR1	30
RISC-E Matériaux/Stic/AEDD UR1	20
TOTAL	410

Prévisions de dépenses de fonctionnement du centre financier 614 - RTR	
Nature de la dépense	Montant prévisionnel
RTR Europole Mer UB0	117
RTR Bresmat UR1	140
RTR Siscom INRIA	140
RTR Bio santé UR1	20
MSHB UR2	240
TOTAL	657

Prévisions de dépenses de fonctionnement du centre financier 612 - Chaires internationales					
Nature de la dépense	2009	2010	2011	2012	Total
chaire internationale professeur Nosich UR1 SISCOM(1 an sur 1an)	80	80			160
chaire internationale Trevor Hall Télécom Bretagne SISCOM(1 an sur 1 an)		80	80		160
* 3^{ème} occupant de la chaire Siscom à recruter			80	80	160
chaire internationale Olivier Rouxel UB0 (3 ans) MER	80	160	160	80	480
chaire internationale Suzelle Barrington (1 an sur 1 an) AEDD		160			160
Chaire internationale Claudia Wiegand (2 ans sur 2ans) AEDD		80	160	80	320
TOTAL	160	560	480	240	1440

5. Mise en œuvre des projets de la 2^{ème} vague

13 projets EPT à 30 000€ = 390 000€

3 projets RTR pour total de 120 000€

Total des besoins nouveaux = **510 000 €**

6. Récapitulatif

Total des moyens déjà engagés dans le plan de financement : 2 712 500 € (financements Région + FEDER + MESR 3 post doc + UEB 100000 MSHB 2007-2008)

Moyens déjà délégués : 2 507 000 €

Total des besoins nouveaux : 510 000 €

Total général des besoins de financements : 3 017 000 €

Reste à financer : 3 017 000 – 2 712 500 = 304 500 €

La mise en œuvre de ces projets nouveaux nécessite préalablement une décision financière du Conseil d'Administration autorisant un complément de crédits à hauteur de 304 500€.

Répartition : 267 500 € au CF 611 EPT et 37 000 € au CF 614 RTR

Sur recettes nouvelles

1) Inscription des crédits Rbuce West pour la première année de mise en œuvre, soit environ ¼ du montant total prévisionnel : 1 M€.

Création d'un centre financier nouveau 615

Répartition des crédits : 900 000 en crédits de rémunérations, 100 000 € en charges de fonctionnement (frais de déplacement et frais administratifs...)

2) Prise en charge du salaire de la chargée de communication du GIS Biogénouest. Recette nouvelle provenant de la Région Bretagne. Ouverture de crédits en comptes de rémunérations dans le centre financier 602 pour un montant de 33 000 €

Le montant modifié du total des produits est arrêté à : 14 787 000 €

Le montant modifié du total des charges est arrêté à : 15 569 500 €

Il est demandé au conseil d'administration un accord sur ces propositions.

Nombre de membres en exercice : 31

Votants : 26 | Refus de participer au vote : 0

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée

Visa du Président

Pièces jointes au présent document : néant

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 28 avril 2010

